



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le vendredi 24 janvier 2025

Magazine du Conseil départemental : on fait le point ensemble

Entre fin janvier et début février, tous les foyers meurthe-et-mosellans recevront le magazine n°89 du Département dans leur boîte aux lettres.



Au sommaire de ce premier numéro de 2025, un dossier spécial : le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle vous donne la parole. À mi-chemin du mandat 2021-2028, partenaires, citoyennes et citoyens, actrices et acteurs locaux témoignent des actions menées sur l'ensemble de Meurthe-et-Moselle.

Dans les brèves d'actualités départementales, le Revenu d'émancipation jeunes entre en action, l'accès aux droits au cœur d'un colloque national, retours sur le Village des solutions de demain ou encore l'Hiver au château de Lunéville. Hommages à Claude Huriot, ancien président du Département, et (la) Paulette Marchal, légende locale de la scène rock.

Zooms sur le report contraint du budget 2025, sur la viabilité hivernale, sur le soutien à la transition écologique dans les territoires.

Également dans l'actualité : le retour du train entre Nancy et Lyon grâce à la mobilisation des collectivités, l'ouverture de deux nouvelles Maisons départementales des solidarités et le partenariat prometteur pour promouvoir la lecture publique.

Dans les pages "Découvertes" : un focus sur l'Art déco en Meurthe-et-Moselle, suivi de l'actualité des sites du Conseil départemental : la Cité des paysages qui lancera sa

saison en mai avec de nouveaux espaces sur le site de Sion, le château de Lunéville qui rouvre ses portes le 12 février. Et toujours le conseil lecture de la Médiathèque départementale, un trésor dévoilé des Archives départementales - Centre des mémoires Michel-Dinet, le zoom ENS sur le Vallon de l'Arot. Le portrait de Meurthe-et-Mosellan-e retrace le parcours de Jean-Claude Blin, ancien enfant placé.

Le Conseil départemental invite celles et ceux qui n'ont pas reçu le magazine papier à contacter par téléphone (03 83 94 54 99) ou par courriel (dircom@departement54.fr) la direction de la communication afin de le signaler en indiquant leur adresse pour qu'un exemplaire leur soit envoyé.

Le magazine est également consultable en ligne avec des contenus augmentés : <https://www.meurthe-et-moselle.fr/mag/mag89>